

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 62 (1911)
Heft: 7

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

avec lequel nous étions encore il y a quelques jours, parlait cette fois de s'arrêter pendant un certain temps, de se reposer au milieu des siens, pour reprendre sa besogne avec un nouveau courage. La mort ne l'a pas permis : Barberini disparaît subitement, tombé en plein travail. Qu'il repose maintenant en paix ! Nous adressons à ses enfants, qui restent seuls aujourd'hui, l'expression de notre profonde sympathie.



Bibliographie.

(Nous ne rendons compte que des ouvrages dont on adresse un exemplaire à la Rédaction du Journal forestier suisse, à Zurich.)

G. Martinet. Histoire de l'agriculture dans le canton de Vaud. Tirage à part du *Dictionnaire historique, géographique et statistique* du canton de Vaud, publié sous la direction de E. Mottaz. Lausanne, librairie F. Rouge & Cie.

Eugène Pépin. *Les Haute et Basse Forestz de Chinon des origines au XVI^e siècle.* Etude de législation et d'histoire forestières. Paris, Lucien Laveur, éditeur, 13, Rue des Saints-Pères. Volume in-8° de 233-xxiii pages, avec un plan de la forêt de Chinon au XVII^e siècle. 1911. Prix fr. 5.

* * *

La protection de la nature en Suisse, par le Dr C. Schræter, professeur de botanique à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich. Conférence publique faite à Bruxelles le 20 mai 1910. Avec 12 planches. Bruxelles, Maison d'édition Albert De Boeck, 265, Rue Royale. 1911.

Jamais un mouvement idéaliste n'a conquis le monde entier, n'a suivi une marche triomphale aussi rapide que les efforts de ces dernières années pour la protection de la nature.

Depuis longtemps, on s'occupait, il est vrai, de cette protection sur des points isolés : en 1803, l'Etat bavarois avait acheté le „Theresien-Hain“ à Bamberg afin de réserver cette forêt pour l'agrément du public. La première „Réservation“ des Américains „Hot Spring reservation“ de l'Arkansas date déjà de 1832. La France a commencé à fonder des „réserves artistiques“ dans la forêt de Fontainebleau en 1861, et la renommée de la forêt-vierge de Schattawa, en Bohême, date de loin.

Le mouvement en faveur de la protection des monuments naturels est devenu général en Europe, surtout dans les dix dernières années, grâce au travail acharné et à l'énergie du promoteur principal de la protection, le prof. *Conwentz*, de Danzig, qui, depuis 1906, a été secondé fortement par M. le Dr *Paul Sarasin*, de Bâle.

On connaît l'objet de ce mouvement et les résultats atteints jusqu'ici en Allemagne. Moins connus, d'autre part, sont les progrès qu'on a faits derniè-

rement en Suisse dans cette direction; voilà pourquoi M. le prof. Schröeter a jugé à propos d'exposer au Congrès international de botanique de Bruxelles, l'état actuel de la protection de la nature en Suisse et de montrer certains de ses monuments naturels protégés. Le monde entier n'est-il pas vivement intéressé à la conservation des beautés naturelles de la Suisse, de ce „play ground of the world“? Et les botanistes surtout désirent que la végétation si riche et si variée de ce pays, soit conservée aussi intacte que possible.

En ce qui concerne l'établissement d'un grand parc national dans la Basse-Engadine, rappelons que l'on espère pouvoir réaliser ce vaste projet (200 km²), grâce à une subvention de la Confédération. Une délégation du Conseil fédéral, composée de M. Ruchet, président de la Confédération et de M. Schobinger, chef du Département de l'Intérieur, accompagnée de M. le Dr Coaz, inspecteur fédéral des forêts en chef, s'est rendue ces jours-ci, au Val Cluozza. Cette commission, croyons-nous, s'est montrée favorable au projet, sous certaines réserves; le contrat stipulerait, entre autres, que le Val Cluozza serait cédé par la commune de Zernez, comme parc national, pour 100 ans, et non pour 25 ans comme le proposait la commission. Cela nous paraît être en effet, une condition sine qua non de l'intervention de la Confédération.¹

¹ Voir à ce sujet, ce qui est dit à page 136.

Avis.

Le prochain fascicule paraîtra en septembre et contiendra les numéros 8 et 9.



❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁ **Sommaire du N° 6** ❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁
de la „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen“ rédigée par M. le Dr Fankhauser, à Berne.

Aufsätze: Aus der Praxis zur Ermittlung des Waldbodenwertes. Von Prof. Th. Felber, in Zürich. — Ein Vorschlag gegen den Waldschacher. — Subventionen für Aufforstungen und Wildbachverbauungen. Von W. Oertli, Kantonsoberförster, Glarus. — **Vereinsangelegenheiten:** Programm für die Jahresversammlung des Schweizer. Forstvereins in Zug, vom 16.—19. Juli 1911. — Grundgedanken zum Vortrag über: „Die Behandlung der Gebirgswälder im Bereiche von Eisenbahnen.“ — **Mitteilungen:** Gemeine Kiefer von Gossau. — Cahücit. — Forstliche Studienreise im schweiz. Mittelland. — **Forstliche Nachrichten.** — **Bücheranzeigen.**